

Délégués titulaires présents :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. TESTA, HARDOUIN

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : M. CHANTEAU

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, M. MURAT, Mme DDEFROMERIE, MM. DESBOIS, PILLETTE, COURTOIS, GAINVILLE, RICHEL, GAIRAT, RIVIERE, BREDONTIOT, COULON, CRISSA, DUAULT

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. BERTHIER, Marc GROSSIER, BROSE, Mme SERGENT, M. PALLU

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt : M. DETROIT, Mme HERVOUET

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. MONCEAU, LOISEAU

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : M. LALUQUE, SUTTIN

Communauté de Communes du Pithiverais : Mmes ROBILLARD, PAILLOUX, M. LAIZEAU.

Délégués titulaires absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M. BEAUVALET, Mme IVALDI, MM. DAUVILLIER, FONTVERNE

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. GOUT, CHACHIGNON, Mme DUPRE, MM. BOURGEOIS, BRISSON

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : : MM. GUERTON, GEORGES, BERTHELOT, BOUTEILLE, Mme RAUTURIER, M. DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, M VOLKRINGER.

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. BOUARD, PERON, BARJONET, COLMAN, DAUDIER, VICECONTI, GUERINET, Mme COQUIL, MM. GRILLERE, MONCEAU, LANGUILLE, DOUILLET, HUTTEAU

Délégués suppléants absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. BENARDEAU, DENIS, Mme BAUDU, M. ROBERT.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. BOUYSSOU, LEBRET, BESNARD, DA SILVA

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM BREUILLARD, GIRARD, BAUER, Mme MASURE, MM MANGEANT, PROFFIT, DA SILVA, ARCHENAUULT, CAILLARD, NICOLLE, Mme LEVY

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. PERRIER, ROCHER BOBET, Mmes GASTELIER, VALLOIS, M. LEGRAND, Mmes ARTAUD, MERCIER, MM. GROSSIER VINCENT, YOYOTTE, Mme POINCLOUX, MM. SOULAH, MOUSSINET, ALLIMONIER, TRANSON, DURAND.

Pouvoirs :

Monsieur Martial BOURGEOIS a donné pouvoir à Monsieur MONCEAU.

Monsieur BARRIER a donné pouvoir Monsieur SUTTIN.

Monsieur MANGEANT a donné pouvoir Monsieur COULON

Assistaient également à la réunion :

Lucie RIANTE MARCHAND : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission ZH et PI

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission rivières

Lucas CLIUSEAU : Technicien adjoint

Mila VUJICIC : Alternante PI

Blandine HULOT : stagiaire en Master 2

Séance du 10 Mars 2026

Vote du Budget Primitif 2026 (Code budget : n°26300)

Sur proposition de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612.1 à L 1612.20 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant le projet de budget de l'exercice 2026 présenté ci-dessous :

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total reports et reprises		0,00 €	102 501,00 €	385 154,09 €	726 740,34 €
Reports		0,00 €	0,00 €	385 154,09 €	445 018,39 €
Reprises		0,00 €	102 501,00 €	0,00 €	281 721,95 €
Total proposé		1 028 065,20 €	925 524,14 €	1 212 446,65 €	880 860,60 €
Réel et mipte		765 809,86 €	906 452,07 €	1 193 374,78 €	638 585,28 €
Ordre		242 275,32 €	19 072,07 €	19 072,07 €	242 275,32 €
Total voté		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réel et mipte		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ordre		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tota général					
Budget proposé		1 028 065,20 €	1 028 065,20 €	1 007 600,94 €	1 007 600,94 €
Budget voté		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 00/00/00
ID : 045-200074268-20260310-2026_06_1-BF

Accueil Fiche d'une délibération budgétaire X
263 - SIMORE / 1 - SYNDICAT MIXTE DE L'OEUF DE LA RIMARDE ET DE L'ESSONNE / 2026
Etape : BP - BP 2026
Non votée Non transférée à la trésorerie Non validée à la préfecture

Généralités Initialisation des IB Synthèse Graphiques Commentaires

Contrôle des règles de saisie du budget
✓ Equilibre des dépenses et des recettes réelles
✓ Equilibre des sections
✓ Equilibre des opérations d'ordre

Couverture du remboursement du capital des annulés d'emprunt par les ressources propres d'investissement

**Le Conseil syndical,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE à l'unanimité le budget 2026 dont l'équilibre s'établit aux sommes ci-après :

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

CONSIDERANT que Monsieur le Président informera que le Conseil Syndical de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Anne-Jacques de BOUVILLE